



LE TOUR D'EUROPE DES MÉDIATEURS SOCIAUX

LE MÉDIATEUR COMPAGNON

Formulaire de candidature, convention-type et contrat pédagogique

Le « Tour d'Europe des médiateurs » fait partie du projet européen CreE.A

« Création d'un espace européen de la médiation pour l'inclusion sociale »

financé par l'Agence européenne EACEA N° 580448-EPP-1-2016-1-FR-EPPKA3-IPI-SOC-IN



1. **Le Formulaire de candidature** est à retourner au partenaire du Consortium CreE.A du pays / de la région d'origine de ceux-ci, soit :
 - en France : Le Cnam en Grand Est
 - au Portugal : l'Université du Minho
 - en Espagne : la Fondation Sevilla Acoge
 - en Italie :
 - Italie du sud : le CRESM
 - Italie du Nord : l'Université de Padoue
 - En Belgique :
 - l'association Egregoros
 - l'Ecole des Hautes Etudes de la Province de Liège
 - En Allemagne : l'Université de Magdebourg
 - Au Luxembourg : : l'Université du Luxembourg
2. Si la candidature est acceptée, la **Convention-type** devra être signée entre le médiateur compagnon au partenaire du Consortium CreE.A du pays / de la région d'origine
3. A l'arrivée du Médiateur compagnon dans son organisme d'accueil, **le contrat pédagogique** devra être signé entre le médiateur compagnon et son maître d'apprentissage dans son organisme d'accueil

Formulaire de candidature du médiateur compagnon

Je soussigné : M.....(Nom)(Prénom)

Adresse :(N° Rue, Rue)

Pays Code Postal..... Ville

Tél : E-mail :

Nom et adresse de l'organisme d'appartenance :.....

.....

- ✓ Certifie avoir pris connaissance du Dossier de présentation du « Tour d'Europe des médiateurs sociaux », et en particulier des critères de recrutement ;
- ✓ Déclare correspondre à ces critères de recrutement ;
- ✓ Précise que ma langue maternelle est :.....
et que je peux communiquer dans les langues suivantes :

✓ Déclare me porter candidat au Tour d'Europe des médiateurs sociaux

✓ Joint à ce document un bref Curriculum Vitæ et une lettre de motivation.

✓ Garantit disposer d'une police d'assurance couvrant les risques encourus pour les déplacements du Tour d'Europe

Fait à : le :Signature :

A renvoyer à : arlekin@cree-a.eu

Ce formulaire doit être accompagné d'un bref curriculum Vitæ et d'une lettre de motivation.

CONVENTION ENTRE LE MEDIATEUR COMPAGNON ET LE PARTENAIRE EUROPEEN DU PAYS DE SON ORGANISME D'APPARTENANCE

Entre les soussignés,

d'une part,

....., ci-après dénommé le partenaire européen,

et d'autre part,

....., ci-après dénommé le médiateur compagnon,

il est convenu ce qui suit :

Le projet Erasmus+ CreE.A a pour objet la médiation sociale, qui est un des chantiers majeurs de nos sociétés européennes d'aujourd'hui. Elle innove dans les quartiers, les écoles, les transports publics, les hôpitaux, etc. pour aider la population à vivre ensemble, à résoudre ses conflits, réguler la vie sociale et collective, accéder aux droits, s'intégrer socialement. Médiatrice entre les personnes, les acteurs sociaux et les institutions, elle est riche d'une grande diversité de pratiques suivant les pays et les lieux de son exercice. Mais cette profusion constitue autant de handicaps pour sa reconnaissance : elle manque encore d'un cadre de références permettant de former les médiateurs sociaux et faire reconnaître leur professionnalisme.

Ainsi, le Tour d'Europe ArleKin - mis en œuvre par CreE.A veut répondre à cette question en initiant le "Tour d'Europe des médiateurs sociaux". A l'image des compagnons du Tour de France, institution plusieurs fois centenaire inscrite au patrimoine immatériel de l'humanité, les "apprentis médiateurs" vont ainsi être accueillis par des "médiateurs compagnons" d'autres pays européens, apprendre de leur expérience, la communiquer par un site Internet.

Ce projet, financé par la Communauté européenne, a pour objectif d'être pérennisé pour participer à la constitution d'une communauté professionnelle et européenne de la Médiation sociale.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la présente convention

Le Médiateur Compagnon a été retenu par le Comité de Pilotage ArleKin pour participer au « Tour d'Europe des médiateurs sociaux ».

La présente convention a pour objet de définir les engagements du Médiateur Compagnon et du partenaire européen du pays de son organisme d'appartenance pour sa participation au « Tour d'Europe des médiateurs sociaux ».

ARTICLE 2 : Obligations réciproques :

Le médiateur compagnon :

s'engage à :

- *participer à toutes les activités pédagogiques préparatoires au Tour d'Europe, en lien avec le « rouleur » ;*
- *à participer aux deux jours de formation qui auront lieu à (lieu).....les j..... m..... et j..... m..... a..... ;*
- *à rejoindre l'organisme d'accueil qui lui a été désigné par le Comité de Pilotage ArleKin pour un stage du j..... m..... au j..... m..... a..... ;*
- *à signer un contrat pédagogique avec la structure d'accueil, suivant le modèle type fourni par le comité de pilotage ArleKin*
- *à participer aux deux jours d'évaluation qui auront lieu à (lieu).....les j..... m..... et j..... m..... a..... .*

Il s'engage à souscrire une compagnie d'assurance couvrant au minimum sa responsabilité civile.

Il s'engage à restituer au partenaire européen tous les justificatifs de séjour et d'hébergement qui auront lieu au cours de ses voyages.

Il s'engage à respecter toutes les formalités nécessaires à la réalisation et la mise en œuvre du projet (respect des lois locales, des règlements, obtention des autorisations, normes techniques ou de sécurité...).

Le partenaire européen ArleKin :

Il prend en charge la réservation et le paiement des billets d'avion du Médiateur Compagnon, pour les déplacements suivants :

- *(lieu de la formation).....les j..... m..... a..... ;*
- *de (lieu de la formation).....à la ville la plus proche de son organisme d'accueil, le les j..... m..... et j..... m..... a..... ;*
- *de la ville la plus proche de son organisme d'accueil à (lieu de l'évaluation).....le j..... m..... a..... ;*

De même, il prend en charge la réservation de son hébergement dans la ville où se déroule le séminaire de formation et dans celle où se déroule le séminaire d'évaluation ainsi que les frais de voyage autres que par avion.

Il prend en charge les frais de séjour selon les modalités de remboursement de ce dernier.

Les frais de séjour et de voyages doivent faire l'objet d'une présentation de justificatifs.

ARTICLE 3 : Contreparties

Il est convenu que par cette collaboration, le partenaire ne recherche pas de retours directs sur son activité.

ARTICLE 4 : Assurances

Il appartient au médiateur compagnon de fournir la preuve qu'il a contracté l'ensemble des assurances nécessaires au bon déroulement de l'action, notamment en termes de responsabilité civile.

ARTICLE 5 : Durée de la présente convention

La convention est conclue pour une durée dejours ; elle prend effet le jour de sa signature par les deux Parties et s'éteindra de plein droit à la fin de la durée précitée.

ARTICLE 6 : Renouvellement

Etant donné la nature de l'activité, la présente convention ne pourra faire l'objet d'aucun renouvellement.

ARTICLE 7 : Résiliation

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues par la présente convention, elle sera résiliée de plein droit après mise en demeure par lettre avec accusé de réception.

En cas d'annulation, de report ou d'interdiction du projet par disposition légale, réglementaire ou décision de justice, la convention sera résiliée de plein droit sans que cela puisse donner lieu à indemnité au profit de l'une ou l'autre des Parties.

ARTICLE 8 : Litige

En cas de litige concernant l'exécution de la présente convention, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention devant les juridictions compétentes.

Fait à (lieu).....le j..... m..... a.....

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties

Le partenaire européen ArleKin

Représentant légal

Le médiateur compagnon

Nom

Nom

Fonction

Fonction

Contrat pédagogique entre le médiateur compagnon et son maître d'apprentissage

Le projet CreE.A a pour objet la médiation sociale, qui est un des chantiers majeurs de nos sociétés européennes d'aujourd'hui. Elle innove dans les quartiers, les écoles, les transports publics, les hôpitaux, etc. pour aider la population à vivre ensemble, à résoudre ses conflits, réguler la vie sociale et collective, accéder aux droits, s'intégrer socialement. Médiatrice entre les personnes, les acteurs sociaux et les institutions, elle est riche d'une grande diversité de pratiques suivant les pays et les lieux de son exercice. Mais cette profusion constitue autant de handicaps pour sa reconnaissance : elle manque encore d'un cadre de références permettant de former les médiateurs sociaux et faire reconnaître leur professionnalisme.

Ainsi, le projet CreE.A veut répondre à cette question, en continuation du projet Arlekin, avec le "Tour d'Europe des médiateurs sociaux". A l'image des compagnons du Tour de France, institution plusieurs fois centenaire inscrite au patrimoine immatériel de l'humanité, les "apprentis médiateurs" vont ainsi être accueillis par des "médiateurs compagnons" d'autres pays européens, apprendre de leur expérience, la communiquer par un site Internet.

Ce projet, financé par la Communauté européenne, a pour objectif d'être pérennisé pour participer à la constitution d'une communauté professionnelle et européenne de la Médiation sociale.

Entre les soussignés,

d'une part,

le/la Maître d'Apprentissage,

et d'autre part,

le/la Médiateur/Médiatrice Compagnon,

il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du présent contrat

Le Médiateur Compagnon et le Maître d'Apprentissage ont été retenus par le Comité de Pilotage ArleKin pour participer au « Tour d'Europe des médiateurs sociaux ».

Ce contrat a pour objet de définir les droits et devoirs pédagogiques du Maître d'Apprentissage et du Médiateur Compagnon pendant le « Tour d'Europe des médiateurs sociaux ».

ARTICLE 2 : Obligations réciproques :

Le Maître d'Apprentissage s'engage à :

- *élaborer un programme et une feuille de route avec la planification des activités prévues durant stage du j..... m..... a..... au j..... m..... a..... et à fournir ces informations avant le j..... m..... a..... au Rouleur et au MC*
- *accompagner le MC, pendant le Tour d'Europe des médiateurs sociaux, du j..... m..... a..... au j..... m..... a.....*
- *participer aux deux jours de formation qui auront lieu à (lieu)..... les j..... m..... a..... et j..... m..... a.....*
- *faciliter la connaissance et l'observation du territoire, ainsi que de la structure d'accueil, de ses activités et de ses collaborateurs*
- *faciliter l'accès à des réunions de travail*
- *mobiliser l'ensemble de l'équipe de l'organisme d'accueil autour de l'accompagnement du MC*
- *faciliter la compréhension par le MC, des informations orales ou écrites lorsque nécessaire*
- *veiller au respect du calendrier et de l'horaire établi tout au long du stage*
- *faciliter l'observation de pratiques de médiation*
- *partager son expérience en tant que Médiateur*
- *faciliter l'observation et analyse de deux cas de médiation*
- *faciliter la conduite d'un entretien par le MC auprès un médiateur de la structure d'accueil et/ou son travail de réflexion*
- *faciliter l'accès à toutes les informations utiles pour mieux comprendre les pratiques de médiation et son encadrement, tant au niveau local, que méthodologique*
- *participer aux deux jours d'évaluation qui auront lieu à (lieu)..... les j..... m..... a..... et j..... m..... a.....*

- élaborer un retour réflexif sur son expérience pendant l'accompagnement du MC et le partager avec ce dernier ou cette dernière
- produire un écrit attestant de la réalisation des activités prévues dans la feuille de route et des tâches convenues dans le contrat pédagogique
- fournir une attestation du stage réalisé par le MC du j..... m..... a.....
au j..... m..... a.....

Le/a Médiateur Compagnon s'engage à :

- connaître et s'approprier la méthodologie prévue pour le Projet CreE.A
- bien utiliser les outils à sa disposition
- suivre les orientations données par le MA
- demander de l'aide au MA lorsque nécessaire afin de s'assurer qu'il dispose des informations utiles à sa connaissance et observation du contexte et des pratiques médiation
- participer aux deux jours de formation qui ont lieu à (lieu).....
les j..... m..... a..... et les j..... m..... a.....
- suivre le programme préalablement établi par le MA pour son stage qui se déroulera du
j..... m..... a..... au j..... m..... a.....
- respecter le calendrier/l'horaire établi tout au long du stage
- recueillir et enregistrer les informations qui lui semblent importantes sur le pays, le territoire et l'organisme d'accueil
- observer et consigner des pratiques et expériences de médiation
- respecter la confidentialité des faits et documents dont ils auront connaissance tout au long du stage et qui ne sont pas dans le domaine public
- s'assurer du bon état et fonctionnement de l'équipement utilisé, instruments, outils et autres
- se conformer aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur dans l'Organisme d'Accueil
- participer aux deux jours d'évaluation/bilan qui auront lieu à
(lieu).....les j..... m..... a..... et j.....
m..... a.....
- envoyer une première version du chef d'œuvre à la fin de pour
valider le fait qu'il peut être soutenu. Et, si ce n'est pas le cas, de faire les modifications
demandées.
- soutenir le Chef d'œuvre devant le jury qui se tiendra dans la ville de
(lieu).....le j..... m..... a..... et le j.....
m..... a.....

ARTICLE 3 : Contreparties

Il est convenu que par cette collaboration, l'Organisme d'Accueil, le MA et le MC ne recherchent pas de retours directs sur leurs activités.

ARTICLE 4 : Assurances

Il appartient au médiateur compagnon de fournir la preuve qu'il a contracté l'ensemble des assurances nécessaires au bon déroulement de l'action, notamment en termes de responsabilité civile.

ARTICLE 5 : Durée du présent contrat

Il prend effet le jour de sa signature par les deux Parties et s'éteindra de plein droit au j..... m..... a.....

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties

Fait le : j..... m..... a..... à (lieu).....

Le Maître d'Apprentissage

Le Médiateur Compagnon

Nom :

Nom :

Représentant de l'organisme d'Accueil: